

Fiches techniques des bois d'intérêt écologique sur le territoire de la Communauté Métropolitaine de Montréal

Bois validés sur le terrain en 2002

Bois de Châteauguay/Léry
No du plan RCI : CS-06
Municipalité : Châteauguay/Léry

1. Localisation et délimitation du bois

Le bois se situe dans les municipalités de Châteauguay et de Léry. Il est bordé, au sud, par le corridor électrique à la hauteur de la Polyvalente Louis-Philippe-Paré, à l'ouest, par le golf Belle Vue, au nord, par la route 132 et le fleuve Saint-Laurent et, à l'est, par la rue Principale et le boulevard Rousseau.

Les deux tiers du bois au sud de la route 132 ont été visités au cours du mois d'octobre 2002. La partie du bois au nord de la 132 a fait l'objet d'un contrôle plus limité. La limite du bois est présentée à la fin de cette fiche et correspond à la zone optimale de conservation. Elle a été déterminée à partir de notre visite du bois ainsi que de l'analyse des orthophotos 1999 et des cartes écoforestières de 1994 produites par le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN).

2. Données de base sur les bois

Superficie du bois : 567,70 hectares

Superficie du bois protégé par le RCI: 245,3 hectares

Pourcentage zoné agricole : 18 %

Valeur à l'hectare en milieu agricole selon le rôle d'évaluation : 3 000\$/ha

Valeur à l'hectare en zone blanche selon le rôle d'évaluation : 27 000\$/ha

3. Caractéristiques écologiques du bois

- Ce bois se compose principalement de peuplements feuillus dominés par des érablières sucrières sur des dépôts de tills dont plusieurs sont centenaires. Les peuplements matures couvrent environ 30 % du bois et sont concentrés à l'est de la route 132.



Érable très âgé (diamètre de 70 cm) dans l'érablière sucrière à caryer cordiforme bi-centenaire au centre écologique Fernand-Séguin.



Érablière sucrière à chêne rouge bi-centenaire sur un versant de till dans le secteur nord-est du bois.

- Le reste du bois se caractérise par des peuplements jeunes (âgés entre 20 et 40 ans) ou semi-matures (âgés entre 40 et 60 ans).
- Ce bois est constitué d'une grande diversité de peuplements forestiers. On y retrouve notamment l'érablière sucrière à caryers, l'érablière sucrière à hêtre et frêne d'Amérique, l'érablière sucrière à frêne d'Amérique, l'érablière sucrière à chêne rouge, l'érablière sucrière à ostryer de Virginie, la frênaie d'Amérique, la peupleraie à peuplier à feuilles deltoïdes, la peupleraie à peuplier faux-tremble, la frênaie rouge, l'érablière argentée et la prucheraie.
- Les marais à l'ouest de la 132 sont fréquentés par deux espèces fauniques : le râle de Virginie et le petit blongios (petit butor). Ces milieux humides sont aussi utilisés par d'autres espèces.
- En plus des espèces citées plus haut, on retrouve dans ce bois des espèces de grand intérêt comme le charme de Caroline, le caryer ovale, le caryer cordiforme et le noyer cendré.
- Les peuplements résineux sont très rares dans ce bois. Un des plus importants se trouve au sud boulevard René-Lévesque (à la limite nord-est du golf Belle Vue et à l'extérieur du centre écologique Fernand-Séguin) et s'identifie à une prucheraie mature occupant des dépôts sableux

(en rouge sur la figure ci-dessous). D'une superficie de 2,2 hectares, ce peuplement représente un abri hivernal propice pour le cerf de Virginie et un refuge pour les oiseaux de proie.



- Les milieux humides sont concentrés en bordure du fleuve (lac Saint-Louis) et occupent de grandes superficies. Ils se caractérisent par des marais à Cypéracées et des marécages arborescents (érablières argentées) et arbustifs. La partie sud-ouest du bois (longeant la ligne électrique) est marécageuse et est dominée par des peuplements d'érables argentés et de peuplier à feuilles deltoïdes. On retrouve également quelques petits marécages entre le boulevard René-Lévesque et la route 132.



Grand marais à Cypéracées dans la plaine de débordement du fleuve Saint-Laurent, au nord de la route 132.

- Les cours d'eau sont peu abondants au sud du boulevard René-Lévesque et prennent généralement la forme de fossés de drainage. Le plus important est le ruisseau Saint-Jean au nord du bois, près du fleuve Saint-Laurent (lac Saint-Louis).

4. Activités humaines

- La portion sud-est du bois, située entre la Polyvalente Louis-Philippe-Paré et le golf Belle Vue, fait partie du centre écologique Fernand-Séguin appartenant à la ville de Châteauguay. On y



retrouve des sentiers d'interprétation avec des affiches thématiques.



- La partie sud du bois pourrait être menacée par le projet de prolongement de l'autoroute 30.

- Le groupe Héritage Saint-Bernard qui assure la gestion du refuge faunique de l'île Saint-Bernard est également impliqué dans la protection des milieux humides en bordure du fleuve Saint-Laurent (lac Saint-Louis), soit à l'ouest de la route 132.
- Le bois est très accessible par le réseau routier local, notamment par le boulevard René-Lévesque et la route 132.
- Une piste cyclable longe la plaine

inondable en bordure de la route 132.

5. Évaluation des 3 critères d'analyse pour la sélection des bois

L'évaluation ci-dessous porte sur les deux tiers du bois qui ont été visités de façon plus précise.

Critères utilisés par le Comité interministériel	Concordance des critères avec la validation sur le terrain
Critère 1 Âge des peuplements	80 %
Critère 2 Diversité des peuplements	90 %
Critère 3 Variété des habitats	60 %

La validation sur le terrain nous a permis de constater que les données utilisées par le comité interministériel pour ce bois sont fiables en ce qui a trait à l'âge et la diversité des peuplements forestiers. Par ailleurs, plusieurs milieux humides situés entre le boulevard René-Lévesque et la route 132 ainsi qu'à l'extrémité sud-est du bois n'ont pas été répertoriés par le comité.

6. Commentaires spécifiques sur le bois

1. D'après la validation sur le terrain, ce bois présente une valeur écologique élevée étant donné que la majorité des peuplements forestiers répondent à 2 critères, soit la diversité et la maturité.
2. La conservation de ce bois permettrait de créer un corridor vert qui pourrait inclure l'île Saint-Bernard et la réserve indienne de Kahnawake.

Note : Ce document a été réalisé par le Secrétariat métropolitain de mise en valeur des espaces bleus et verts, avec la collaboration de M. Claude Thiffault, consultant en environnement.